



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 mars
à 18 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 20 février 2026

Délibération C20260305_030	Vote du budget primitif annexe Hôtel d'entreprises 2026
-------------------------------	---

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CARON-JOURDA Yves, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEGA Eric, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HÔ Bastien, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, LIBRET LAUTARD Madeleine, MEDALE GIAMARCHI Claire, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Eric, PETAUT-JEAN Sophie, RAMOND Rémi, RIAND Sandrine, SALAT Eric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel, WAWRZYNIAK Stéphane

Etaient absents / excusés :

BARTHET Guy, BAUDINIÈRE Julien, BENARFA Ali, DA SILVA Sandra, LAFARGUE Denis, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MINETTI Stéphanie, PORTET Michel, RENARD Sophie, TEMPESTA Marie-Caroline, VARELA Marie-José, SENECLAUZE Christian

Pouvoirs :

BARTHET Guy à MEDALE GIAMARCHI Claire, LAFARGUE Denis à CONDIS Sylvette, MAILHOL Béatrice à BIENVENU Frédéric

Secrétaire de séance : BIENVENU Frédéric

Nombre de délégués titulaires : 57

Présents : 44

Pouvoirs : 3

Votants : 47

Absents/excusés : 13

OBJET : Vote du budget primitif annexe Hôtel d'entreprises 2026

Le budget primitif annexe de l'Hôtel d'entreprises de la Communauté de Communes du Volvestre, se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BP 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	279 036,09
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	94 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65 000,00
67 CHARGES SPECIFIQUES	5 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	453 036,09

002 EXCEDENT REPORTE	333 036,09
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	90 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	453 036,09

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BP 2026
040 OPERATION D'ORDRE	30 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	30 000,00
21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLS	48 610,65
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	300 000,00
TOTAL DEDENSES D'INVESTISSEMENT	408 610,65

001 SOLDES D'EXECUTION REPORTE	314 610,65
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	94 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	408 610,65

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-1 et suivants, relatifs à l'adoption du budget,

Vu les instructions M57 et M4 applicables aux EPCI,

Vu la délibération n° 011_C20260212 statuant sur les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Hôtel d'entreprises de la Communauté de Communes du Volvestre,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311 -1 du Code général des collectivités territoriales, fixant les règles d'affectation du résultat,

Vu la délibération n° 019_C20260212 portant présentation du rapport d'orientations budgétaires 2026 et tenue d'un débat en séance,

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- D'adopter le budget annexe Hôtel d'entreprises 2026 de la Communauté de Communes du Volvestre ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Carbonne, le 6 mars 2026

Le Président

Denis TURREL



46 Voix POUR
0 Voix CONTRE
1 ABSTENTION (Jean-Marc ESQUIROL)

Le secrétaire de séance

Frédéric BIENVENU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.